Vol. XLII — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 26 Mars 1913. — No. 21

ABONNEMENT
[illegible] $1.00 [illegible]
[illegible] 1.50
[illegible] 2.50

TARIF DES ANNONCES
[illegible] insertion, par ligne .... 12 [illegible]
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de [illegible], mariages et sépultures seront [illegible] au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

FETES ANNIVERSAIRES

Nous réitérons à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque nos hommages empressés à l'occasion des fêtes anniversaires de son sacre.

Nous saluons aussi la présence au milieu de nous de Sa Grandeur Mgr Mathieu, évêque de Régina et de Sa Grandeur Mgr. Budka évêque des Ruthènes

La ligne de conduite suivie, et a suivre

"Une Reparation qui s'impose"

Une réparation qui s'impose, en face de la consultation Munson, c'est, parait-il, celle de MM. Joseph Bernier, Aimé Bénard et Albert Préfontaine, parce qu'ils ont écrit, en avril dernier, que *les catholiques étaient libérés de la double taxe scolaire.*

C'est M. Omer Héroux, du *Devoir*, qui veut cela !

Le *Devoir* se trompe d'adresse; personne ici ne s'inclinera devant ses allures de matamore.

Nous le regrettons infiniment pour M. Omer Héroux, mais il devra, en l'occurrence, se faire une croix sur le bec; MM. Bernier, Bénard et Préfontaine ont l'intention de faire cette réparation-là comme ils ont l'intention d'aller mordre la lune avec leurs dents !

Ils n'y a que les imbéciles ou les timides qui avouent avoir tort quand ils savent qu'ils ont raison.

On ne fait réparation que quand on a commis une mauvaise action; et les députés français du Manitoba ont conscience de n'en avoir commis aucune.

Ils ont écrit la lettre que leur reproche aujourd'hui le *Devoir* dans un temps où ils avaient toutes les raisons de croire que la Commission scolaire de Winnipeg se prévaudrait de la loi Coldwell pour prendre à sa charge les écoles catholiques de Winnipeg.

Si la chose n'a pas encore eu lieu, il faut en conclure, non pas que la loi n'est pas bonne, mais que la Commission scolaire est réfractaire à son devoir.

Nous avons donné notre avis, mercredi dernier, sur les amendements Coldwell, et nous n'y reviendrons pas aujourd'hui. Nous adressons au *Devoir* une copie du *Manitoba* de la semaine dernière; ce sera la même chose que si nous ré-imprimions cet article à son intention.

***

L'accueil si visiblement empressé que le *Devoir* a fait à la consultation Munson ne nous surprend pas. C'est bien dans la note connue. La feuille nationaliste a été constamment injuste pour le gouvernement Roblin depuis un an. Il faut l'écrire, hélas, puisque c'est la vérité, le *Devoir* a été beaucoup plus préoccupé dans son attitude vis-à-vis la loi Coldwell de donner le coup de pédale à sa campagne contre Ottawa que de servir les intérêts de la minorité. L'esprit de parti existe chez les Nationalistes à l'état aigu, malgré toutes les tapageuses protestations qu'on nous fasse du contraire. C'est même les excès de cette pensée orgueilleuse et de ce verbe indompté qui ont détaché de ce groupe beaucoup d'honnêtes gens, qui ont refusé de croire à l'universelle aberration et à l'universelle malhonnêteté en dehors des murs du *Devoir*.

Nous écrivons, pesant toutes nos paroles, que le gouvernement Roblin et les députés français de notre Législature n'ont rien à se reprocher sur la question des écoles. Ils ont fait ce qu'ils devaient, ce qu'ils pouvaient.

Ce n'est pas le gouvernement Roblin, ce ne sont pas MM. Bernier, Bénard et Préfontaine qui ont fait la situation actuelle. A leur arrivée sur la scène, ils se sont trouvés face à face avec l'acte scélérat de 1890 et la loi de 1897.

M. Roblin a fait tout ce qu'il a pu pour protéger les catholiques dans l'application de lois dont il avait, qu'on ne l'oublie pas, courageusement combattu l'adoption, mais qu'il est incapable, dans l'état actuel des esprits, de changer radicalement d'un seul coup.

Les députés catholiques, eux, avaient à choisir entre deux alternatives: prendre M Roblin à la gorge, réclamer de sa part une action plus prompte, soulever contre lui la population française, et jeter à terre son gouvernement pour le faire remplacer par les hommes coupables des lois persécutrices; ou bien, examiner avec soin la situation, savoir discerner la mentalité nettement hostile de la majorité au rétablissement des écoles séparées, chercher parmi les chefs protestants ceux dont les déclarations et les actes étaient plus rassurants, travailler persévéramment l'opinion publique, réclamer toujours l'intégralité de la restitution et mettre à profit les concessions partielles et la bonne volonté des hommes partout où elles se rencontreraient en un mot, suivre la direction tracée aux catholiques par l'encyclique *Affari vos.*

Cette ligne de conduite fut celle de MM. Bernier, Bénard et Préfontaine, et elle fut la nôtre.

Au fond, toute la question est bien simple. D'un côté il y a M. Roblin, qui n'a jamais fait de mal aux catholiques, mais qui leur a toujours fait du bien dans la mesure du possible ; de l'autre, il y a M. Norris, M. Ed. Brown, et les autres, qui nous promettent le maintien de la loi scolaire actuelle, l'instruction obligatoire et l'Université d'Etat-neutre. Les députés catholiques n'ont d'autre alternative, avec des données pareilles, que d'appuyer M. Roblin. En face des menaces que nous fait le parti libéral manitobain, tout acte qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, est de nature à ébranler le gouvernement Roblin et à rapprocher du pouvoir M. Norris est un acte de mauvaise politique, en plus d'être une indignité.

Nous écrivons cela sans le moindre hésitation. Nous croyons connaitre mieux que M. Omer Héroux la question des écoles et ses ramifications. Nous connaissons à fond la mentalité de la minorité; nous connaissons aussi la mentalité générale de la province. Nous sommes en contact quotidien avec tous les éléments: clergé, hommes politiques, journalistes, électeurs catholiques et protestants qui devront, bon gré mal gré, être consultés, tous, chaque fois qu'on voudra toucher à la question scolaire. Il est des vérités qu'il est dur d'entendre, mais qu'on doit rappeler : quand on veut servir une cause avec sincérité, avec efficacité, il faut tenir compte non-seulement de ses propres idées et de ses propres désirs mais de tous les autres éléments qui pensent influer sur les destinées de cette cause. C'est là une règle impérieuse comme une équation mathématique. Ceux qui tranchent de tout, dans une province où ils sont l'immense majorité, ne saisissent pas exactement ce que nous voulons dire. Il faut avoir vécu en minorité pour comprendre cela parfaitement.

Nous n'avons pas de conseils à donner au *Devoir*; ces messieurs souriraient de pitié, car ils ont d'eux-mêmes haute et grande opinion.

Nous devons leur dire, cependant, qu'on peut n'être pas de leur avis et ne pas nécessairement avoir tort ; que nous refusons de leur reconnaître le monopole du patriotisme et de la sincérité, et le privilège de l'infaillibilité. Hélas ! dans toute cette affaire de la loi Coldwell, ils ont tout fait pour nous convaincre que les besoins de leurs polémiques, les exigences de leurs déceptions, les calculs de leurs évolutions politiques pouvaient prendre le pas sur une bonne partie du reste et étaient susceptibles d'aveugler leur jugement.

Et ces correspondants anonymes que le *Devoir* possède à Saint-Boniface, que faut-il en dire ?

Nous pensons les connaitre. Nous pourrions leur demander des comptes sur l'information si souvent erronée qu'ils ont envoyée à Montréal. Quel mandat particulier ont ces petits personnages?

Quand ont-ils travaillé à la cause avec les marques de la franchise, de la droiture et de la loyauté? Quand ont-ils adopté les méthodes indispensables au succès ? Quand se sont-ils montrés, quand ont-ils abordé, consulté en amis et auxiliaires, les députés français ?

Quand ont-ils, ces ténébreux intrigants, admis que ces députés avaient droit à certains égards, puisqu'on leur demandait de porter des responsabilités !

Le *Devoir* et ses poussins de Saint-Boniface ne sont jamais venu trouver MM. Bernier, Bénard et Préfontaine parce qu'ils avaient décidé,—le *Devoir* pour mieux combattre Ottawa, les poussins pour mieux mousser leurs petites ambitions ou satisfaire leur besoin d'agitation—de tout trouver de travers dans ce qui arriverait. On s'est ingénié de manière incroyable à être pessimistes et malveillants. La cause que prétend servir exclusivement le *Devoir* réclame que les amendements Coldwell soient interprétés dans le sens affirmatif ; les avocats employés par l'adversaire se mettent en quatre pour y trouver un sens négatif. De suite le *Devoir* et ses amis sautent à pieds joints sur la conclusion négative ! Joli spectacle !

Les députés français et ceux qui les appuient refusent de s'en laisser imposer davantage. On pourra les combattre injustement, mais on ne les fera pas dévier de la ligne de conduite qu'ils se sont tracée, et qui est la seule équitable, possible et logique.

En l'occurrence, ils maintiennent en son entier leur attitude sur la loi Coldwell.

M Héroux fera donc bien de ne pas se faire trop d'illusions sur l'efficacité de sa demande de *réparation*. Non-seulement on ne veut pas *réparer*, mais on *souligne* ce qu'on a dit.

L'Histoire de l'Eglise Catholique dans l'Ouest Canadien

Nous saluons avec une vive satisfaction les trois volumes que vient de publier le Rév. Père A. G. Morice, O. M. I., et qui constituent l'*Histoire de l'Eglise Catholique dans l'Ouest canadien.*

Cet ouvrage important vient bien à son heure. A cette heure, en effet, où l'Eglise catholique subit ici de si furieux assauts, il est bon d'offrir à la masse de ceux qui veulent se renseigner de quoi raviver leur gratitude envers cette Eglise pour ce qu'elle a fait dans le passé, et alimenter leur confiance en Elle pour les luttes de l'avenir.

Le R. P. Morice a déjà publié cet ouvrage, ou son équivalent *en anglais.* Cet ouvrage a fait un bien appréciable chez la population catholique anglaise, et même chez la population protestante désireuse de connaître la vérité sur le Passé. C'était une espèce de plaidoyer de combat destiné à revendiquer, dans le camp ennemi, les mérites de notre Foi en ce pays. C'était une espèce de cristallisation des faits destinée à faire contre-poids aux erreurs ou aux atténuations regrettables que des auteurs peu sympathiques à l'Eglise avaient laissé se glisser dans leurs livres.

Les volumes que nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs s'adressent à peu près exclusivement à des lecteurs catholiques; et il n'y aura aucune contradiction dans le salut amical qui les accueillera. Nous le répétons, ces livres augmenteront et notre reconnaissance et notre confiance envers cette Eglise catholique, apostolique et romaine dont les œuvres dans l'Ouest canadien furent *une succession d'actes d'héroïsme, de fidélité au devoir dans les plus pénibles circonstances, de souffrances patiemment endurées et d'émouvantes aventures qui ont été à peu près sans parallèle dans les temps modernes.*

Ces paroles que nous mettons en italiques sont les premières que trace l'auteur dans la préface de son livre. Elles en sont à la fois un prologue qui atteste de la conviction de l'écrivain, et un résumé absolument exact.

Et que de belles pages dans cet ouvrage écrit de la main d'un littérateur qui est en même temps un prêtre ! L'historien et l'apôtre se confondent en une seule physionomie. On reconnaît certes l'auteur habitué aux méthodes précises et rigoureuses, mais comme on reconnait bien aussi le fils épris d'amour et de dévouement pour cette Eglise à laquelle il a donné sa vie!

Nous présentons cette œuvre du Père Morice comme un ouvrage qui devrait avoir sa place dans chacune de nos familles. On trouvera dans ces livres, superbement illustrés, magnifiquement imprimés, une lecture attachante, instructive et réconfortante. —

Il est évidemment des lecteurs qui ne partageront pas toutes les vues de l'auteur en tous points; qui trouveront quelques-unes de ses appréciations trop sommaires ou trop sévères; qui penseront qu'il a été trop bref ici et là; qui auraient fait autrement le récit des événements politiques dans lesquels l'Eglise a dû intervenir. Nous ne chicanerons pas. Un historien qui raconte des faits contemporains, qui est obligé de toucher à des personnalités qui sont encore vivantes, s'expose plus que les autres à la critique Il est en effet difficile de donner immédiatement aux hommes et aux événements la mesure et la perspective qui leur seront définitives Il est parfois difficile aussi à ceux qui sont mis en cause d'accueillir en toute sérénité le jugement qui les atteint dans un livre. Car le livre reste; il n'est pas comme le journal, dont la parole n'a souvent qu'une durée passagère...

Encore une fois nous ne chicanerons ni avec ces lecteurs, ni avec l'historien, qui porte seul la responsabilité de ses écrits et qui a accepté à l'avance qu'on puisse discuter ses appréciations sur les faits qui sont de la connaissance personnelle du lecteur. Les vrais auteurs sont préparés à tous les risques du métier. Et le Père Morice n'est pas un auteur d'occasion. C'est un auteur vrai et authentique,—qui a déjà à son actif plusieurs ouvrages, dont quelques-uns très savants.

Ces remarques faites, nous n'hésitons pas à exprimer l'opinion que dans l'ensemble, l'*Histoire* publiée aujourd'hui par le Père Morise est un splendide monument, digne de tous les égards et de toutes les bienveillances.

***

L'ouvrage du R. P. Morice a étéédité chez Granger Frères, à Montréal; on peut aussi le trouver, entre autres endroits, à la West Canada Publishing Company aux prix de $5.60 et $6.60, selon la reliure.

A Propos des Ponts

Nous ignorons sous quelle forme, et jusqu'à quel point, le Conseil-de-Ville de Saint-Boniface a demandé à la ville de Winnipeg de nous aider à construire les ponts Provencher et Norwood, mais les négociations actuellement en cours doivent certainement avoir pour but d'amener Winnipeg à une coopération quelconque.

Nous ne savons encore ce qu'il adviendra de ces pourparlers, mais nous comptons bien que notre Conseil restera ferme en face des exigences trop grandes qui s'affirment chez les membres du Bureau de Contrôle de Winnipeg.

Ainsi, d'après la *Tribune*, le Bureau de Contrôle est d'avis qu'on devrait se contenter simplement de réparer le pont Provencher actuel !

Le Bureau de Contrôle de Winnipeg ne sait sans doute pas que les ingénieurs appelés en consultation à ce sujet ont condamné ce pont comme dangereux. Au Bureau de Contrôle on doit aussi faire remarquer que ce pont est trop étroit pour le trafic de de plus en plus lourd qui se fait entre les deux villes; que la position de ce pont nous oblige, depuis la fermeture si déplorable de l'avenue Broadway, à faire un angle considérable avant de nous amener sur les rues de Winnipeg; que nous subissons, avec la route actuelle, l'incommodité fatigante de l'usine d'asphalte de Winnipeg; enfin que ce pont n'est plus qu'une vétuste ferraille qui gémit à tous les vents sa laideur et sa misère.

Si on veut nous aider, on devra se rappeler que le pont Provencher doit être un beau et grand pont neuf, pourvu de voies larges pour les voitures et les tramways, ayant passerelles pour les piétons, et système d'éclairage dernier modèle; que ce pont devra nous mener tout droit sur la rue Water.

Est-il besoin de souligner le fait que ce pont, comme aussi le futur pont Norwood, sera d'un avantage incalculable pour Winnipeg. Car, si nous le construisons parce que nous en avons besoin, nous n'ignorons pas quels services il rendra aussi à Winnipeg.

Qu'on demande au commerce de Winnipeg ce qui se transporte chaque année de marchandise du côté Est de la rivière Rouge, et on sera étonné; qu'on demande aux chefs de ces grandes maisons leur opinion sur l'opportunité d'une contribution, par Winnipeg, et on verra si ces ponts ne constituent pas un des éléments essentiels du succès de Winnipeg.

Que le Bureau de Contrôle se place en vedette, de six heures du matin à onze du soir, à l'entrée de ces ponts; il prendra ensuite une décision, s'il le veut !

Encore une fois, nous serions heureux, de ce côté-ci de la rivière, si nos voisins contribuaient à ces entreprises importantes, mais, encore une fois, nous comptons sur la fermeté et la dignité de notre Conseil en cette circonstance: nous avons le droit de décider du site de ces ponts et d'en déterminer les proportions. Les contribuables de Saint-Boniface ont déjà fait des sacrifices considérables pour sortir leur ville de l'ornière; ils sont prêts à continuer dans cette voie, mais il est juste qu'ils reçoivent pleine valeur pour leur mise.

Nous faisons ces remarques sans la moindre mauvaise volonté contre nos amis de Winnipeg; nous espérons au contraire qu'ils apercevront le bien fondé de notre attitude et agiront en conséquence.

Cyclones Effroyables

De grands cyclones ont dévasté plusieurs états américains dimanche. L'Illinois et le Nébraska ont surtout été le théâtre de ces désastreuses perturbations atmosphériques.

La ville d'Omaha, Nébraska a été enveloppée dans un immense tourbillon qui a coûté la vie à trois cent personnes et causé des pertes matérielles qui se chiffrent dans les millions.

CORESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Quelques citoyens me demandent de vous addresser une lettre au sujet des abords du pont Provencher. Notre ville de Saint Boniface est généralement très propre, il faut en faire le compliment à notre conseil, mais comment se fait-il qu'on laisse la falaise de la rivière, depuis le pont jusqu'à la rue Dumoulin, dans un tel état de malpropreté? Nous faisons juger mal notre ville par un abord disgracieux, bien que le reste de la ville soit très convenable. N'y aurait-il pas moyen de rémédier à la chose et de faire nettoyer cette côte si sale? Agréez, etc.

UN CONTRIBUABLE.

Fetes Anniversaires

Lundi soir a eu lieu au Collège une remarquable séance, taillée en pleine épopée en plein héroisme puisqu'on a joué: le "Fils de Ganelon", Charlemagne, le preux Roland et les féaux chevaliers des guerres sarrasines. Voici le programme de cette séance:

PROGRAMME
A. M. D. G.

Le fils de Ganelon, drame en vers par Henri de Bornier de l'Académie française.

PERSONNAGES

L'empereur Charlemagne - S. Sénécal
Le comte Amaury - Antonio de Margerie
Gérald, son fils - - - Henri Parent
Ragenhardt, chef saxon - J. Beaupré
Charles fils de Roland - Edouard Côté
Le duc Nayme - - Alfred Brunelle
Raibert, moine - - Marcien Beaupré
Noëthold, chevalier sarrasin - Roy Royal
Richard, ancien écuyer de Roland — Anatole Bohémie
Geoffroy, seigneur de la cour — Aimé Bertrand
Hardré, seigneur de la cour — Napoléon Laporte
Théobald, page du comte Amaury — Arthur Prud'homme
Seigneurs, serviteurs, pages.

Ouverture—Echos Laurentiens — *L.P. Laurendeau*
Orchestre de Saint-Boniface
Acte I
Les Pifferari - *L. Delibes*
Chœur des élèves
Acte II
Chansons populaires du Canada, (Potpourri no 6) *E.Desjardins*
Chœur des élèves
Acte III
Charmes d'amours (valse) *E.Kindal*
Orchestre de Saint-Boniface
Adresse des élèves à Sa Grandeur
Acte IV
O Canada

LES PIFFERARI

L. Prud'homme, A. Tremblay, W. Pelletier, E. Lavigne, A. Baril, W. Royal, H. Gauvin, H. Beaulieu, F. Langevin, L. Bénard, A. Dillon, W. Maranda, P. Poirier, E. Gauvin, L. Beaulieu.

2èmes Sopranos

E. Laflèche, H. Joseph, J. McDevitt, A. McCaughin, D. Wyrzykowski, L. McCaughan, L. Bonnefoy, E. Nault, E. Gariépy.

Altos

E. Préfontaine, M. Goulet, H. Morin, J. Bourgouin, A. Brodeur, J. Marion, J. Régnier, A. Senez, D. Piché, N. Bourgeault, C. Royal.

En présence de Mgr Mathieu évêque de Régina, de Mgr Budha, evêque des Ruthènes, d'un nombreux clergé, et d'un auditoire qui allait jusqu'aux extrémité de la vaste salle, Mgr l'Archevêque a répondu éloquemment aux adresses des élèves. Sa Grandeur a remercié les RR. PP. Jésuites et les élèves d'avoir tant de virilité, d'espérance au cœur, et d'esprit de devoir, Son allocution a été acclamée.

* * *

Hier matin il y eut messe solennelle d'actions de grâces à la cathédrale.

Le chœur et la nef étaient remplis. Un éloquent sermon a été donné par M. l'abbé Joubert.

A midi il y avait banquet à l'archevêché pour les membres du clergé.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a un air de santé et de vigueur qui a profondément réjoui la population.

L'hon. Dr Roche

L'hon. docteur Roche qui a subi l'opération de l'extraction des pierres, à Rochester Minnesota, se porte assez bien pour être en état de sortir de l'hôpital dans une huitaine. Il ira faire une cure dans le sud des Etats-Unis.

La Guerre et la Situation Europeenne

Les nouvelles du théâtre de la guerre sont aussi rares que peu explicatives. Depuis la chute de Janina, rien d'important n'est survenu. On se bombarde à Andrinople à Scutari et quelque peu à Tchataljа, mais on n'avance ni d'un côté ni de l'autre. L'Europe attend l'arme aux pieds des résultats plus concluants et laisse les belligérants aux prises sans avoir l'air d'être trop préoccupée de l'avenir.

La question des armements de de l'Allemagne, de la volonté manifestée si énergiquement par la France de prendre les mesures nécessaires pour être prête à faire face à toute éventualité laisent loin dans l'ombre les dangers que pouvaient faire redouter la juste prétention de la Serbie à un port sur l'Adriatique.

D'autre part, le partage des dépouilles ne paraît pas devoir se faire d'une manière très amicale entre les Alliés, et cette rivalité éloigne pour quelque temps, tout au moins, l'intervention des Puissances.



Telephones du Gouvernement de Manitoba

SOUMISSIONS POUR CONSTRUCTION RURALE

Des soumissions cachetées pour la Construction Rurale seront reçues par le commissaire des Téléphones du Gouvernement du Manitoba jusqu'à midi le 1er Avril, pour la construction Rurale des lignes de telephones aux différent endroits dans le Manitoba. Les plans et devis ainsi que des formules de soumissions, peuvent être vues en s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, batisse Garry, Winnipeg. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque marquée ega à 5 par cent, du montant de la soumissions, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat ou de terminer les travaux. La plus basse ni aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

COMMISSAIRE

Téléphones du Gouvernement du Manitoba Mars 19, 1913. Winnipeg.

ENDROITS MAINTENANT PRETS

Plum Coulee	Morden
Swan Lake	Reston
Pipestone	Sinclair
MacGregor	Emerson
Ste Agathe	St Pierre
Ochre River	Gilbert Plains
Russell	Roblin
Kellwood	Gladstone
Napinka	Pierson
Ninga	Boissevin

Notice to Creditors.

IN THE MATTER of the estate of Eugène Goulet, deceased. Notice is hereby given pursuant to the Provisions of the Manitoba Trustees Act and Amendment thereto, that all creditors of and all persons having claims against the estate of the said Eugène Goulet, deceased, late of the village of La Broquerie in Manitoba, who died on or about the 17th day of October, 1912, at the village of La Broquerie in said Province and administration of whose estate was granted to Joseph Lambert of the village of La Broquerie in said Province' farmer, by the Surrogate Court of Saint-Boniface in the Eastern Judicial District of the Province of Manitoba, are hereby required to send by post prepaid or deliver to Joseph Lambert at La Broquerie, the said administrator or on before the 8th day of May, 1913, with their Christian and surnames, address and descriptions with full particulars in writing of their claim and statement of the account and the nature of the security, if any, held by them, duly verified by a Statutory Declaration And Take Notice that after the said 8th day of May, 1913, the said administrator will proceed to administer the assets of the said deceased, among parties entitled thereto, having regard only to the claims of which he shall then have had notice, and that he will not be liable for the said assets or any part thereof so distributed to any person or persons of whose claim or claims notice shall not have been duly received by him at the time of such distribution.

Dated at La Broquerie this 20th day of March, A. D., 1913.

J. LAMBERT, Administrator,
by J. E. BEAUPRE, his Solicitor.



SUGGESTIONS MATERNELLES

CONSEILS AUX MÈRES DANS L'ATTENTE

L'expérience de la maternité est une épreuve pour presque toutes les femmes, et marque une époque distincte dans leur vie. Pas une femme sur cent y est préparée, ou comprend comment se donner les soins que requiert son état. Sans doute que presque toutes les femmes, un jour ou l'autre, suivent des traitements médicaux pendant ce temps, mais plusieurs arrivent au moment de cette expérience, avec un organisme mal preparé pour cette épreuve de leurs forces, et quand c'est passé, leur système a un tel choc, qu'il est difficile parfois d'en revenir. Survient de suite après, l'entrain nerveux des soins à donner à l'enfant, et alors, un changement visible en résulte pour la mère.

Il n'y a rien de plus charmant qu'une mère heureuse et pleine de santé avec ses enfants, et, de fait, la naissance d'un enfant, dans des conditions favorables, n'expose au hasard ni la santé ni la beauté. Ce qui est inexplicable est ceci: C'est qu'avec l'évidence certaine de nerfs exhaustés et peut-être d'une santé brisée, faute de s'être préparée, et avec tout le temps possible pour s'y préparer, les femmes persistent à traver cette épreuve à l'aveugle.

A ce moment, toutes les femmes devraient s'appuyer sur le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, qui est le tonique le plus capable de reconstituer l'organisme féminin.

Dans bien des intérieurs autrefois sans enfant, il y en a maintenant, dû au fait que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham rend les femmes à l'état normal, fortes, pleines de santé.

Si vous désirez des conseils spéciaux, écrivez à Lydia E. Pinkham Medicine Co., Lynn, Mass. (confidentiellement). C'est une femme qui recevra, lira et répondra à votre lettre, et la gardera dans le plus grand secret.



Soumissions

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe. "Tender for Buildings, Touchwood Hills Agency," seront reçues jusqu'à midi le 15 avril pour la construction des bâtisses suivantes:

Sur le nord de la demie Section 11, Township 20, Rang 17, à l'Ouest du 2ème Méridien près de la ville de Punnichy, Saskatchewan.

1. Residence pour l'Agent des Sauvages, Plan No. 263.
1. Residence pour le Secrétaire de l'agence, Plan No 266.
1. Résidence pour l'interprète de l'agence Plan No. 267.
1. Bâtisse pour Bureau et entrepôt Plan No. 268.
1 Ecurie, Plan No. 264.

Sur la réserve de Gordon à huit milles de Punnichy sur le chemin de fer du Grand Tronc.

1. Ecurie, Plan No. 265.

Sur la réserve de Muscowequan à deux milles de Lestock sur le chemih de fer du Grand Tronc.

1. Residence pour fermier Plan No. 269.
1. Ecurie, Plan No. 265.

Sur la réserve de Poorman à neuf milles de Raymore sur le chemin de fer du Grand Tronc.

1. Residence pour fermier, Plan No. 269.
1. Ecurie, Plan No. 265.

Des soumissions sont aussi requises pour une addition en béton et réparage à l'ecole indienne a Gordon (C.E.) comprenant le système de chauffage et l'installation d'un système sanitaire. La bâtisse est située sur la réserve sauvage de Gordon, environ huit milles de Punnichy, Saskatchewan.

Les soumissions pour la bâtisse de l'école devront être expédiées dans une enveloppe séparée et marquées "Gordon Boarding School".

On peut examiner les plans et devis pour toutes les bâtisses aux bureaux des postes, à Punnichy, Canora, Watrous, Melville, Fort Qu'Appelle, Indian Head, et aux bureaux des Terres à Regina, Saskatoon et Humboldt, et aux bureaux des sauvages à Kutawa Saskatchewan et Winnipeg, Manitoba, et peuvent aussi être obtenus en s'adressant au Département à Ottawa.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, fait sur une banque à charte, pour un montant égal à 10 p. c. du montant de la soumission ce chèque devra être fait payable à l'ordre de soussigné et sera confisqué si la personne ou les personnes soumissionnant déclinent sur demande de signer leur contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera renvoyé.

Chaque soumissionnaire devra donné un prix pour chaque bâtisse a chaque endroit séparément les soumissions pourront être considérées pour un endroit ou plus.

Toutes les bâtisses devraient être complétées et prête pour occupations, le premier jour de Septembre 1913.

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

Toute insertion non autorisée de cette annonce dans aucun journal ne sera pas payée

J. D. McLEAN,
Asst-député et sécrétaire du département des Affaires des Sauvages.
Ottawa, 19 Février, 1913



DES SOUMISSIONS cachetées, marquées "Soumissions pour habillements de la Police à cheval," et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à midi de mardi le 8 avril 1913.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumissions, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités requises, en s'adressant au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées. On pourra voir des échantillions des articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, pour une somme égale à cinq pour cent de la valeur totale des articles offerts, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été autorisés.

LAURENCE FORTESCUE,
Contrôleur, P.R.C.N.O.
Ottawa, le 2 mars 1913. —3719t.

Dép.		Arr.
8.45a 6,00p	Winnipeg	2,00p 10,30p
Arr. 10,00p 8,00a	Regina	Dép. 10,15p 7,30a
Arr. — 8,18a — / Dép. — 8,30a —	Saskatoon	Dép. — 9,30p — / Arr. — 9,15p —
Arr. — 9,00p —	Edmonton	Dép. — 9,00a —

La Touraine 3 Avril	La Provence 24 Avril
La Lorraine 10 Avril	La Touraine... 1 Mai
France ......17 Avril	La Lorraine... 8 Mai

INCENDIES

Il y a eu récemment plusieurs feux à St. Boniface, entre autres, une résidence, coin des rues Provencher et Masson, jeudi dernier, et deux maisons vacantes à Norwood. Notre brigade a réussi à contrôler ces incendies de manière à les empêcher de se propager. A ce sujet le chef Marcil a fait remarquer, fort à propos, que les citoyens devaient, en cas de feu, donner l'alarme au département de feu de Saint-Boniface, non de Winnipeg.

Quand on appelle Winnipeg des retards se produisent nécessairement, et quand les pompiers de St.-Boniface, prévenus, se rendent sur les lieux, le feu a souvent fait des progrès considérables. Nos postes de pompiers ont prouvé qu'ils pouvaient suffire dans les cas ordinaires. Des boites d'alarme ont été placées un peu partout dans la ville. Quand il y a incendie, qu'on se serve de ces "alarmes" et on n'attendra pas longtemps avant de voir arriver les pompiers.

Vente a l'Enchere

A L'HOTEL ST-BONIFACE
Le 27 Mars a 1 heure P. M.

10 Vaches à lait, 35 Chevaux de route et de trait pour travaux de ferme et de ville, Wagons, Sleighs, Cutters, aussi 100 Poules.

BEN WALTON,
Encanteur.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa presente session d'un acte amendant l'acte d'incorporation de la Great West Permanent Loan Company étant le Chapitre 89 des statuts 1909, l'acte d'amendement d'autoriser la dite Compagnie d'acheter et prêter sur les débentures, bons, et stocks de n'importe quelle Compagnie dument incoporée (excepté les Compagnies de prêt) pourvu que ces Compagnies soient incorporées en Canada ou n'importe quelle province du Canada.

Daté à Winnipeg le 12 Mars 1913.

TAYLOR, MACALPINE & ROSS
Avocats du Requérant.



Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 25 Avril 1913, pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter le courrier pendant quatre ans six fois par semaine à chaque endroit endroit entre

ELIE ET ST. EUSTACHE

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maitre-Général des Postes.

Des avis imprimées renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, at des blancs de formules obtenues aux bureaux de poste d'Elie et de St. Eustache, ainsi qu'au bureau de l'inspecteur des bureaux de poste.

H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, Man., 1[illegible] mars 1913.



L'Acte des Arpentages des Terres du Dominion

En conformité avec les dispositions do la Section 58 de l'Acte des Arpentages des Terres du Dominion, avis est par les présentes donné que le Ministre de l'Intérieur a reçu une pétition de propriétaires de terres ou de personnes tenant terres comme homestead dans le Township vingt-deux rang quatre à l'ouest du Méridien Principal, telle pétition représentant que les jalons de l'arpentage originel du dit township ont disparu et demandant un nouvel arpentage.

Toute personne qui prétendrait connaitre la position de un ou plusieurs des jalons d'arpentages des terres qui doivent être réarpentées ou qui serait en possession de renseignements de nature à faire retrouver la position de ces jalonts est prise par les présentes d'en donner avis, par lettres enregistrée adressée au ministre de l'intérieur le ou avant le 30 Avril 1913

(Signé)
E. DEVILLE
Arpenteur général des Terres du Dominion.

Ottawa, Ontario
27 février 1913

Agents demandés

Agents demandés pour vendre le meilleur article qui soit sur le marché de Winnipeg. Ne dérangera pas vos occupations; Pas de limites dans les montants que vous pouvez gagner Cette Compagnie possède 2400 acres à quelques milles de Winnipeg et vendra plus tard, quand les prix seront assez élevés, mais pour le moment elle cultive cette terre et paie des dividendes. Parts vendues actuellement à $25 Venez nous voir et nous vous convaincrons que c'est pour vous une occasion splendide de faire beaucoup d'argent. "Manitoba Cooperative Farm and Dary Co Ltd. Chambres 356-7 Manton building, Main et Portage, Winnipeg.

Soumissions

Des soumissions cachetees et marquées "Tender for Dairy Building" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi lundi le 31 courant, pour la construction d'une batisse pour la laiterie au Collège Agricole à St. Vital. La batisse devra être terminer et prête pour occupation le ou avant le 31 octobre prochain.

Les plans et devis, ainsi que les formes de soumissions peuvent être obtenus en s'adressant au bureau de l'Architecte Provincial No 261 rue Fort Winnipeg.

Les soumission devront être accompagnées d'un chèque accepte au montant egal à 5 p. c. de la soumission, lequel chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnair refuserait de signer un contrat ou négligerait de terminer les travaux.

La plus basse ou aucune autre soumissionne sera nécessairement acceptée.

G. R. COLDWELL
Ministre des Travaux Publics, pro-tem
Winnipeg 1er Mars 1913.



Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 18 Avril 1913, pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter le courrier pendant quatre ans six fois par semaine à chaque endro entre

STEINBACH ET LA GARE DU CHEMIN DE FER ET GIROUX.

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maitre Genéral des Postes, via Clear Springs et le bureau de poste à Giroux.

Des avis imprimés renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et les blancs de formules obtenues aux bureaux de postes de Steinbach, Clear Springs et Giroux, ainsi qu'au bureau de l'inspecteur des bureaux de Poste.

H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Buroaux de Poste.
Winnipeg, Man., 7 mars 1913.

The Western Canada Railway

Avis est par ces présentes donné qu'une requête sera faite au Parlementdu Canada, à la Session présente, pour un Acte incorporant une compagnie pour construire et opérer un chemin de fer sous le nom de "The Western Canada Railway" devant être opéré par la vapeur ou l'électricité, du Port Churchill sur la Baie d'Hudson à travers la Province du Manitoba, au Nord de la Rivière Churchil à l'eau profonde, à ou près de Fond du Lac, sur le Lac, Athabasca, et du Port Churchill ci-haut mentionné à travers la Province du Manitoba au sud de la Rivière Churchill et an Nord de la Rivière Nelson à un point ou près de Sea Falls, sur la même Rivière, puis au Nord du Lac Winnipeg à travers de la Proniuce de Saskatchewan à Prince Albert dans cette Province, puis continuant à travers la même Province et la Province d'Alberta directement à Calgary, dans cette dernière Province, avec le pouvoir de construire un embranchement d'un point près du lac Manitoba, dans la Province de Saskatchewan à Edmonton, dans la Province d'Alberta, aussi avec le pouvoir de construire, acheter, louer, opérer, et naviguer des vaisseaux à vapeur et autres pour transporter et conduire les passagers et du frêt; aussi pour construire et opérer des lignes de telegraphe et de telephone tout le long de la ligne du chemin de fer proposé et de son embranchement pour la tranamision de messages, aussi bien pour le public que pour les fins dit chemin de fer, aussi d'acquérir tous pouvoirs d'eau qui seront jugés nécessaires pour la génération de l'électricité pour les fins du dit chemin de fer et de son embranchement et avec tous autres pouvoirs et droits qui pourront être avantageux au succès de la dite entreprise.

VINCENT, SEGUIN & LABELLE,
Avocats pour les Pétitionnaires.

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivee prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. Burke, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. Hartney, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. Tennant, Gretna, Man.

W. W. Unsworth, Emerson, Man.

S. A. Bedford, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir la préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Dans le Monde Religieux

La cathédrale a vu se dérouler avec une grande solennité les offices de la Semaine Sainte.

Jeudi Saint, il y a eu consécration des Saintes Huiles, dans la matinée, et la cérémonie du Lavement des Pieds, dans l'après-midi par Sa Grandeur Mgr L'Archevêque. Le soir, un puissant sermon par M. l'abbé Béliveau, sur l'Eucharistie.

Le jour du Vendredi Saint il y avait dans la matinée procession au Reposoir, vénération du Crucifix et office; à trois heures, Chemin de Croix, et dans la soirée, sermon sur la Passion par le R. P. de Mangelaere, S. J. Le distingué jésuite nous a donné un sermon substantiel, et fort apprécié.

* * *

La fête de Pâques à la cathédrale.— Ce fut une continuelle, magnifique et significative démonstration de foi, depuis l'aube jusqu'à la fin de la journée.

A six heures et à sept heures et demie, messe de communions où la foule des fidèles remplit deux fois la vaste église.

A dix heures, ce fut Mgr L'Archevêque lui-même qui célébra la grand'messe. Sa Grandeur avait comme prêtre assistant le R.P. Dandurand O.M.I., comme diacres d'honneur MM. les abbés Joubert et Lamy; diacres d'office, M. l'abbé Deslandes, supérieur du Petit Séminaire, et M. l'abbé Lambert.

On remarquait au chœur Sa Grandeur Mgr Budka, évêque du rite ruthène.

La paroisse a aussi été heureuse de voir Mgr Dugas à son prie-Dieu, après une absence de plusieurs semaines causée par la maladie.

M. l'abbé De Munter a fait le sermon du jour. Le savant prédicateur a parlé sur *la royauté du Christ*. Sermon substantiel dans sa pensée, magnifique dans son développement, distingué dans son expression.

Nous félicitons et nous remercions le chœur de la cathédrale, qui nous a donné une splendide messe en musique. Depuis longtemps ,du reste, cette maîtrise nous a habitués à ces grands concerts religieux.

Les décorations étaient élaborées; notons surtout le maître-autel, blanc, vert, et or.

Des huissiers, gantés de blanc, ont fait les honneurs de la nef à de nombreux étrangers, puis il ont fait la quête. C'étaient MM. Aug Guay, Jacques Mondor P. Gosselin, G. Maher, D. Senez, N. Senez, J. B. Desourdis, Alex. Tu- A. Toupin, M. Ouimette.

* * *

Dans toutes les églises catholiques de Winnipeg : Sacré-Cœur, (R. P. Portelance, O. M. I.); Immaculée-Conception, (M. l'abbé Cherrier); Ste-Marie, (Rév P. Cahill, O. M. I.); St-Ignace, (Rév. P. Coffee); St-Edouard, (M. l'abbé Gerritzma); Eglise ruthène, (R. P. Kulawy), la Semaine Sainte et Pâques ont aussi été célébrées avec éclat.

Feu M. John McDougall

Nous avons le regret d'enrégistrer le décès, survenu vendredi dernier, de l'un de nos plus vieux et plus estimés concitoyens, M. John McDougall, rue Masson.

M. McDougall avait 83 ans.

Il y a quelques mois à peine il célébrait, avec sa vénérable compagne, ses noces d'or. Il y eut alors autour des jubilaires la plus touchante et la plus belle réunion de famille. Les enfants et les parents vinrent de partout; les amis de Saint-Boniface, prévenus, firent à M. et à Mme McDougall, l'hommage d'une bourse remplie de pièces d'or. Aux quelques amis délégués pour offrir ce cadeau, M. McDougall, nous nous le rappelons encore, adressa des paroles suaves et fortes à la fois, pendant que son épouse et sa belle famille l'entouraient.

M. McDougall était natif du comté de Glengarry, Ontario; il vint au Manitoba en 1883 et se fixa à St-François Xavier où il se livra à la culture et à la construction. Il y prospéra et éleva une nombreuse famille, entouré de l'affection générale.

Il y a huit ans M. McDougall vint demeurer à Saint-Boniface. Il s'était retiré des affaires il y a cinq ans.

Lui survivent: son épouse, quatre fils et six filles, trois sœurs et un frère. Ses fils: William, employé au C. N. R; Angus, de Vancouver; David et Pierre, de cette ville; Mme J. A; McDonnell, de Saint-Eustache; Mmes McCaughan, H P McDonald et J. McDonald de Winnipeg; Melle Bella, de cette ville et la Rev. Sœur McDougall, aussi de cette ville. Ses sœurs: Mme W. Pépin, de Winnipeg; Mme J. Grant, de Cornwall, Ontario et Melle A. McDougald, Dalkeith, Ontario. Frère, M James McDougall, de Brntford, Ontario

Le chant du Libera et l'inhumation eurent lieu dimanche dernier à la cathédrale au milieu d'une foule considérable d'amis Célébrant: M. l'abbé Demunter

Une messe solennelle de requiem a été célébré ce matin à la cathédrale.

A Mme McDougall età la famille nous offrons nos très vives sympathies.

UN AMI.

Chez Nous et Autour de Nous

—On demande une servante. S'adresser à Madame J. A. Marion, No. 35 rue Dumoulin.

—On demande une bonne d'enfant. S'adresser chez Mme F. Deniset, 139 ave Provencher.

—On demande une fille de chambre, s'adresser immédiatement à l'hôtel St. Georges à St. Boniface.

—Avis aux lecteurs du *Manitoba*. Veuillez, s'il vous plaît, nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

—Si vous avez des peaux crues à vendre, allez voir Antonio Lanthier, 207 rue Horace, Norwood. St-Boniface.

—Madame Joseph Hogue, de Colclough, Man , était en visite ces jours derniers chez sa mère Madame Elie Genthon.

—Pour laver et nettoyer, adressez-vous à Mme M. H. $1.50 par jour. 153 rue Notre Dame, St-Boniface. Tel. Main 3788.

—Perdu sur le chemin de Ste-Marie ou de Ste-Anne, un rouleau de prélart de 35 verges. Celui qui l'a ramassé, voudra bien le remettre au Bureau du *Manitoba*.

—Décédé à Paris, France, le 20 mars dernier, Lucien-Elie Brun, fils de M. R. L. M. Brun de Winnipeg, Man. M. Brun voudra bien accepter nos vives sympathies.

—La Société St-Adélard, pour la protection des enfants, a des garçons et filles de tous âges qu'elle désire placer dans de bonnes familles. S'adresser au secrétaire. Théo. Bertrand, 198 rue Aulneau, St-Boniface, Man.

—Il y a eu éclipse totale de la lune samedi matin entre 4 heures et 6 heures C'était pleine lune et il n' y avait pas de nuages, de sorte que tous ceux qui ont voulu observer cette éclipse ont pu en suivre complètement l'admirable progression.

—On peut s'inscrire dès maintenant pour l'étude de toutes les matières commerciales : Tenus des Livres, Arithmétique, Claviegraphie, Correspondance, Anglais, Français, Piano, etc. Cours du jour et du soir. Méthodes rapides. Prix modérés. M. J W. Poisson, 321 Rue Carlton, Winnipeg, Man.

—Cette semaine au "théâtre Walker" l'opérette "Gypsy love", Mlle. Partington, prima dona; la semaine prochaine, l'opéra "Rose Maid", avec, en tête du programme, Mlle. Alice Lloyd; les 7 -8 -9 avril visite de la Symphonie de Minneapolis; deux concerts par jours. La vente des billets commencera le 31 mars. Un autre grand concert sera donné le 14 avril, par M. John McConnack le ténor irlandais qui chantera pour la première fois à Winnipeg.



City of St. Boniface

PROMULGATION OF BY-LAWS

Notice is hereby given that the Council of the City of St. Boniface have passed and approved of the different by-laws, hereinafter mentioned :—

By-Law No. 889—Fixing and limiting the assessment of Manufacturing Industries.

By-Law No. 890—To close part of lane in Lot 11, Block 9, Plan 268.

By-Law No. 892—For appointing Poundkeeper and regulating pounds.

By-Law No. 893—Concerning Public Morals and Decency.

By-Law No. 894—Concerning Dogs.

By-Law No. 895 — Concerning Fences.

By-Law No. 896 — Regulating the traffic on the streets in the city.

By-Law No. 897—Re protection of fire and the creation of a fire department.

By-Law No. 898—Authorizing the purchase of land and property for public buildings.

By-Law No. 899—Providing for the early closing of stores.

By-Law No. 900—Authorizing the purchase of land and property for public buildings.

By-Law No. 901—Correcting errors in By-Laws Nos. 828 and 863.

By-Law No. 902 — Respecting Plumbing.

By-Law No. 903—Relating to waterworks.

By-Law No. 904—Appointing two Harbor Commissioners for the City of St. Boniface.

By-Law No. 905—To produce Hill and Arnold Streets and to close part of St. John Street.

By-Law No. 906—Authorizing the purchase of land and property for public buildings.

By-Law No. 907 — To enable the City to borrow from La Banque d' Hochelaga the sum of Three Hundred Thousand Dollars.

By-Law No. 908 — Changing the name of a street within the limits of the City.

By-Law No. 909—Indemnity of Aldermen for 1912.

By-Law No. 910—Rate of Taxes for 1912

By-Law No. 911 — To open and close lanes in plan 1116.

By-Law No. 912 — To open and close lanes in plan 711.

By-Law No. 913—To provide for the creation of a debt of Twenty-Five Thousand Dollars.

By-Law No. 914—Closing part of the lane in Block 25, D.G.S. 20, Plan 386, and authorizing transfer of same to Pioneer Land Co.

By-Law No. 915—Public Health.

By-Law No. 916—To create a debt of Four Hundred Thousand Dollars by the issue of debentures for construction of a bridge across the Red River to replace the Provencher Bridge.

By-Law No. 917—For submitting By-Law No. 916 to the Electors.

By-Law No. 918—Respecting the form, shape, dimensions or heights of Buildings in the City of St. Boniface.

By-Law No. 919—To create a debt of Two Hundred and Fifty Thousand Dollars by the issue of debentures for the purpose of providing the means for widening the Marion Street bridge over the Red River.

By-Law No. 920—For submitting By-Law No. 919 to the Electors.

By-Law No. 921—Closing portion of Rue DeMeuron and to convey same to the Canadian Northern Railway.

By-Law No. 922—To enable the City to borrow from La Banque d' Hochelaga the sum of Three Hundred Thousand Dollars.

By-Law No. 923—Ratifying the opening of a lane and for the authorizing and bringing under the corporation of the Real Property Act certain lands.

By-Law No. 924—To provide assessment for cost of a trunk sewer on Dawson Road, from Messier Street to the C. N. R. Crossing.

By-Law No. 925—To provide assessment for cost of sewer on Marion Street, from Archibald Street to Dawson Road.

By-Law No. 926—To provide assessment for cost of sewer on Plinguet Street, from Archibald Street to the Western line of the 51.5' East of Lot 1198, plan 76, subdivision 76.

By-Law No. 927—To provide assessment for cost of sewer on Langevin Street, from Niverville Street to Oak Avenue.

By-Law No. 928—To provide for assessment for cost of sewer on Pelletier Street, from St. Joseph Street to Langevin Street.

By-Law No. 929—To provide for assessment for cost of sewer on Lorne Avenue, from Patterson Street to MacMillan Street.

By-Law No. 930—To provide assessment for cost of sewer on Stanley Street, from Cauchon Street to MacMillan Street.

By-Law No. 931—To provide assessment for cost of sewer on Goulet Street, from the west line of Lot 12, Block 4, plan 386, to Oak Avenue.

By-Law No. 932—To provide assessment for cost of sewer on Champlain Street, from Oak Avenue to Dubuc Street.

By-Law No. 933—To provide assessment for cost of sewer on Horace Street, from St. John Street to Oak Avenue.

By-Law No. 934—To provide assessment for cost of sewer on Lloyd Street, from Patterson Street to the South-Easterly limit of Plan 1553.

By-Law No. 935—To provide for assessment for cost of sewer on Tache Avenue from MacMillan Street to Linden Avenue.

By-Law No. 936—To provide assessment for cost of sewer on Lisgar Avenue, from Patterson Street to Linden Avenue.

By-Law No. 937—To provide assessment for cost of sewer on Marion Street, from Archibald Street to the Seine River.

By-Law No. 938—To provide for assessment for cost of sewer on St. Mary's Road, from MacMillan to Carriere Street.

By-Law No. 939—To provide assessment for cost of sewer on Metcalfe Place, from St. Mary's Road to the Red River.

By-Law No. 940 — Consolidating By-Laws Nos. 925 to 939, both inclusive, for sewers.

By-Law No. 941—To provide assessment for cost of a granolithic sidewalk on the west side of St. Jean Baptiste Street, from Provencher Avenue to Dumoulin Street.

By-Law No. 942—To provide assessment for cost of a 6 ft. granolithic sidewalk on the North side of MacMillan Street, from St. Mary's Road to Chandos Avenue.

By-Law No. 943—To provide assessment for cost of a granolithic sidewalk on both sides of Lisgar Avenue, from Patterson Street to MacMillan Street.

By-Law No. 944—To provide assessment for cost of a 6 ft. granolithic sidewalk on the North side of Cathedral Avenue, from DeMeuron Street, to the Easterly limit of Lot 160, plan 711.

By-Law No. 945—To provide assessment for cost of a granolithic sidewalk on the North side of Eugenie Street, from Oak Avenue to DeMeuron Street.

By-Law No. 946—To provide assessment for cost of a 6 ft. granolithic sidewalk on the West side of Aulneau Street, from Cathedral Avenue to Hamel Avenue.

By-Law No. 947—To provide assessment for cost of a 5 ft. granolithic sidewalk on the West side of Lloyd Street, from Patterson Street to the South-Easterly limit of plan 1553.

By-Law No. 948—To provide assessment for cost of a 5 ft. granolithic sidewalk on the East side of Langevin Street, from Hamel Avenue to the South side of the 27.75' North of Lot 18, Block 3, plan 1209.

By-Law No. 949—To provide for assessment for cost of a 5 ft. granolithic sidewalk on the South side of Hamel Avenue, from DeMeuron Street to Aulneau Street.

By-Law No. 950—To provide for assessment for cost of a 5 ft. granolithic sidewalk on the West side of Lloyd Street, from MacMillan Street to Linden Avenue.

By-Law No. 951—To provide assessment for cost of a 6 ft. granolithic sidewalk on the East side of St. Joseph Street, from Oak Avenue to the northerly limit of Lot 20, plan 651.

By-Law No. 952 — Consolidating By-Laws Nos. 941 to 951 (both inclusive), for granolithic sidewalks.

By-Law No. 953—To provide for assessment for cost of a 5 ft., 4 in. plank sidewalk on the North side of Kitson Street from Langevin Street to St. John Street.

By-Law No. 954—To provide for assessment for cost of a 5 ft., 4 in. plank sidewalk on the south side o Kitson Street, from Langevin Street to St. John Street.

By-Law No. 955—To provide assessment for cost of a 5 ft., 4 in. plank sidewalk on the South side of Provencher Avenue from McTavish Street to Cartier Street.

By-Law No. 956—To provide assessment for cost of a 5 ft., 4 in. plank sidewalk on the West side of Aulneau Street, from Victoria Street to Hamel Avenue.

By-Law No. 957—To provide assessment for cost of a 5 ft. plank sidewalk on the East side of Langevin Street, from the Southerly limit of the 27.55' North of Lot 18, Block 3, plan 1209 to Victoria Street.

By-Law No. 958—To provide assessment for cost of a 5 ft., 4 in. plank sidewalk on the North side of Marion Street, from St. John Street to Oak Avenue.

By-Law No. 959—To provide assessment for cost of a 5 ft. plank sidewalk on the East side of Ritchot Street, from the Southerly limit of the Northerly 5'6 of Lot 7, Block 4, plan 1209 to Victoria Street.

By-Law No. 960—To provide assessment for cost of a 5 ft., 4 in. plank sidewalk on the North side of Oak Avenue, from Tache Avenue to St. Joseph Street.

By-Law No. 961—To provide assessment for cost of a 4 ft. plank sidewalk on the East side of Tache Avenue, from St. Mary's Road to Patterson Street.

By-Law No. 962—To provide assessment for cost of a 5 ft., 4 in. plank sidewalk on the South side of Dubuc Street, from DeMeuron Street to the Seine River.

By-Law No. 963—To provide for assessment for cost of a 4 ft plank sidewalk on the East side of Langevin Street from Victoria Street to Berry Street.

By-Law No. 964—To provide assessment for cost of a 5 ft., 4 in. plank sidewalk on the South side of Kitson Street, from the Easterly limit of the Westerly 12 feet of lot 44, Block 3, plan 1201, to the Westerly limit of the Easterly 1.2 feet of Lot 26, Block 3, plan 1201.

By-Law No. 965—To provide for assessment for cost of a 5 ft., 4 in. plank sidewalk on the North side of Kitson Street, from the Easterly limit of the Westerly 14 feet of Lot 14, Block 1, plan 1201, to the Westerly limit of the Easterly 15 ft. of Lot 23, Block 1, plan 1201.

By-Law No. 966—To provide for assessment for cost of a 5 ft., 4 in. plank sidewalk on the North side of Lariviere Street, from the Easterly limit of the Westerly 10.5' of Lot 23, Block 3, plan 1201 to the Westerly limit of Youville Street.

By-Law No. 967 — Consolidating By-Laws Nos. 953 to 966, both inclusive, for plank sidewalks.

By-Law No. 968—To provide for assessment for cost of sewer connections, on St. Mary's Road, from MacMillan Street to Carriere Avenue.

By-Law No. 969—To provide for assessment for cost of sewer connections on Goulet Street, from Tache Avenue to Oak Avenue.

By-Law No. 970—To provide assessment for cost of sewer connections on Tache Avenue, from St Mary's Road to MacMillan Street.

By-Law No. 971—To provide assessment for cost of sewer connections on DeMeuron Street from Desautels Street to Marion Street.

By-Law No. 972 — Consolidating By-Laws Nos. 968 to 971, both inclusive, for sewer connections.

By-Law No. 973—To provide assessment for cost of Bitulithic Pavement on St. Mary's Road, from MacMillan Street to Carriere Avenue.

By-Law No. 974—To provide assessment for cost of a 30 ft. Bitulithic Pavement on Oak Avenue, from Arnold Street to Marion Street.

By-Law No. 975 — Consolidating By-Laws Nos. 973 and 974 for Bitulithic Pavement.

By-Law No. 976—To provide assessment for City's share of cost of Bitulithic Pavement on St. Mary's Road, from McMillan Street to Carriere Avenue, and on Oak Avenue, from Arnold Street to Marion Street.

By-Law No. 977—To provide for and authorize the creation of a debt of $150,000.00 by the issue and sale of debentures, for the purpose of constructing and repairing and purchasing and maintaining a waterworks system.

By-Law No. 978—For the purpose of transferring the portion of Lot 13, in Block 3, D.G.S. 81, St. Boniface, plan 4, lying to the East of the Easterly limit of D'Orsonnens Street.

By-Law No. 979—For the purpose of transferring that portion of Lots 9 and 10, in Block 35, D.G.S. 81, plan 386.

By-Law No. 981—To appoint an Arbitrator in the matter of claims filed with reference to By-Law No. 704.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any one of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge at Court of the King's Bench, sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice once a week, for three successive weeks in the newspapers called :—"The Norwood Press" and "Le Manitoba", or he will be too late to be heard in that behalf.

By Order,
J. B. COTE,
City Clerk.
St. Boniface, Man.,
March 12th, 1913.

AVIS

MUNICIPALITE DE MONTCALM

Avis est par les présents donné que le rôle d'evaluation pour l'année 1913 a été accepté, et le conseil siegera en cour de révision pour recevoir toutes plaintes le dernier mercredi du mois de mars 1913.

ED, COMEAULT
Sec. Tres

Daté à Letellier, le 10ème jour de février 1913

WESTERN TRUST COMPANY

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session par la Western Trust Company d'un acte amendant l'acte d'incorporation de la dite Compagnie, tel acte d'incorporation étant le chapitre 180 des statuts 1906; l'acte d'amendement dont il est ici donné avis ayant pour but de créer et d'émettre aucune partie du capital action de la Compagnie comme stock privilégie lequel stock sera privilégié sous certains rapports et stock de fondateurs sous tous les autres rapports; le dit acte d'amendement ayant aussi pour but de donner pouvoir à la Compagnie de s'amalgamer avec ou d'acquérir une partie ou la totalité des affaires, des droits et de la propriété d'aucune autres Compagnie similaire de la compétence législative du Canada.

J. R. ADAMSON
Avocat du Requérant

Perkins, Fraser &McCormick, Agents à Ottawa.

Canadian North Western Railway

Avis est donné par les par les présentes qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa présente Session, afin d'obtenir un Acte constituant en Corporation une compagnie sous le nom de "CANADIAN NORTH WESTERN RAILWAY" avec la faculté de disposer, construire et exploiter une ligne de voie ferrée partant d'un point dans ou près de la Cité de Lethbridge, Alberta, de là dans une direction Nord Est par la route la plus praticable jusqu'à un point dans ou près près de Winnipeg jusqu'à un point dans ou près de Le Pas dans le Manitoba, passant par ou près de Dominion City, Manitoba, Brandon &Grand View; et une autre ligne de voie ferree depuis un point dans ou près de la Cite de Lethbridge, dans l'Alberta, dans une direction Nord Est à travers l'Alberta et la Saskatchewant jusqu'à un point dans ou près de Le Pas, via North Battleford et Prince-Albert.

Aussi de construire et opérer des lignes de télégraphe et de téléphone, et prélever des peages pour l'usage de ses lignes; de developper et fournir de l'energie electrique ou autres et disposer de l'exédent d'energie, et de percevoir des peages pour ce service; de posséder et mettre en service des vaisseaux de tous genres; et de construire et disposer de quais, docks, elevateurs, entrepots, hotels, etc, et de conclure des Conventions avec d'autres compagnies.

DATE à Ottawa ce 21eme jour de fevrier, 1913.

BROSSEAU, BROSSEAU, TANSEY & ANGERS.

Avocats des Requerants.



Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 16 avril 1913, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead.

Township 31, Rang 6 à l'Ouest du Méridien Principal, sera ouvert pour Homestead.

Daté à Winnipeg, ce 14ème jour de mars 1913.

L. RANKIN
Agent.



Banque d'Hochelaga

CAPITAL AUTORISE	$4,000,000
CAPITAL PAYE	$3,000,000
FONDS DE RESERVE	$2,650,000

DIRECTEURS :

Hon.J.D.Rolland, Président,
J. A. Vaillancourt, V.-Prés.
A. Turcotte, E. H. Lemay, Hon. J. M. Wilson Hon. F. L. Beique, Lieut.-Col. Chas. Archart.

F. G. Leduc, Gérant.
Yvon Lamarre, Inspecteur.
S. C. Vidricaire, Asst.-Gérant.

BUREAU PRINCIPAL,—MONTREAL

BUREAUX DE QUARTIERS

MONTREAL: Mont Royal et St. Denis; Mont-Royal & DeLanaudière; Rue Ste Catherine Est; Rue Ste Catherine Centre; Hochelaga

MONTREAL: Maisonneuve; Pointe Saint-Charles; St Edouard; St Henri; St Viateur; Villerai

MONTREAL: Verdun (près Montréal); Viauville; DeLorimier; Quartier Emard; Rue Notre-Dame Ouest; Quartier Laurier

Succursales :

Berthierville, P.Q.
Edmonton, Alberta.
Fournier Ont.
Joliette P. Q.
Lachine, P. Q
Laprairie, P. Q.
L'Assomption, P. Q.
Longueuil, P. Q.
Louiseville, P.Q.
Mont-Laurier, P. Q.
Québec, P. Q.
St. Roch de Québec P.Q.
Sorel, P. Q.
Sherbrooke, P. Q.
Ste-Geneviève de Pierrefonds P. Q.
Saint-Boniface, Man
St. Hyacinthe, P.Q.
St. Jacques l'Achigan, P.Q
St Jérome P. Q.
St. Pierre, Man.
Trois-Rivières P.Q.
Valleyfield P. Q.
Vankleek Hill, Ont.
Winnipeg, Man.

Département d'épargne—Intérêt au taux de 3 °/o par an accordé sur depots d'épargne.

EMET des "Lettres de crédit Circulaires" pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ACHETE : traites, or argent et billets de banques des pays étrangers; et VEND des chèques sur les principales villes du monde.

AGENTS EN ANGLETERRE : The Clydesdale Bank, Ltd., Crédit Lyonnais Comptoir National d'Escompte

AGENTS EN FRANCE: Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial.

E. BELAIR, Gerant.
Succursale de Winnipeg

J.H.N. LEVEILLE, Gérant
Succ. de Saint-Boniface.